

Violences dans le ménage selon la catégorie socioprofessionnelle

Les violences au sein du ménage correspondent aux violences physiques et/ou sexuelles commises par une personne vivant avec l'enquêté au moment des faits. Entre 2011 et 2018, en moyenne 0,9 % des 18-76 ans s'en sont déclarés victimes, représentant chaque année 405 000 victimes. L'ensemble des catégories socioprofessionnelles sont concernées par les violences dans le ménage au moment des faits. Cependant, certaines catégories se déclarent plus victimes que d'autres et leur comportement de plainte diffère également.

déclarées victimes de violences de la part d'une personne vivant avec elles au moment des faits, contre 0,9 % en moyenne. Il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle ayant le taux de victimation le plus élevé. Les « employés » sont également plus nombreux à se déclarer victimes : 1,4 %.

Ces deux catégories sont aussi les plus représentées parmi les victimes : 47 % des victimes. Plus précisément, un peu moins d'un cinquième des victimes sont « sans activité professionnelle » (19 %) et un peu plus d'un quart des victimes sont des « employés » (28 %) [1].

Des victimes de toutes catégories socioprofessionnelles

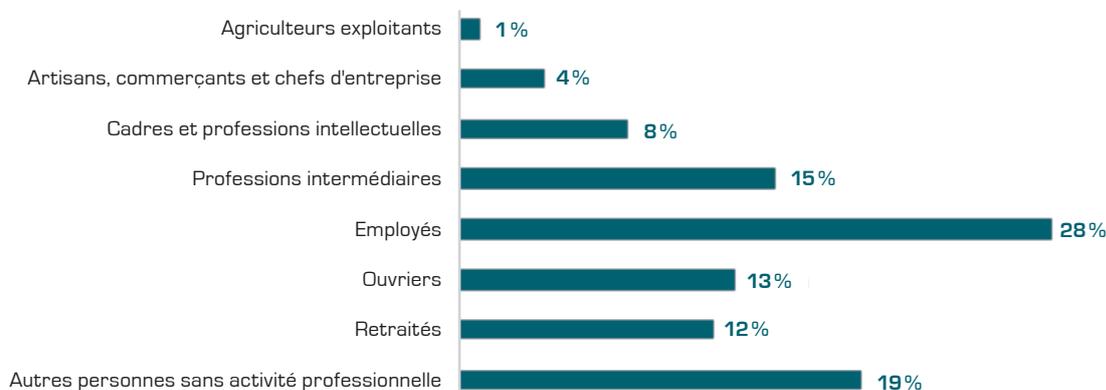
Les violences au sein du ménage touchent l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, que les victimes soient agriculteurs, cadres, ouvriers ou encore retraités.

Cependant, les « personnes sans activité professionnelle¹ » et les « employés » sont plus nombreux à se déclarer victimes. Entre 2011 et 2018, en moyenne chaque année, 1,6 % des « personnes sans activité professionnelle » de 18-76 ans se sont

Des femmes victimes, sans distinction selon les catégories socioprofessionnelles

Les violences dans le ménage touchent principalement les femmes. Ces dernières représentent 67 % des victimes. Cette sur-représentation des femmes parmi les victimes concerne toutes les catégories socioprofessionnelles² et principalement la catégorie « employés » (84 % des victimes sont des femmes) et des « per-

1 Répartition des victimes de violences au sein du ménage au moment des faits selon les catégories socioprofessionnelles



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2019.

Champ : Personnes de 18-76 ans s'étant déclarées victimes de violences de la part d'une personne vivant avec elles au moment des faits au cours des deux années précédant l'enquête, résidant en France métropolitaine.

Note : Moins de 1 % des victimes sont concernées par une autre situation d'activité que les huit catégories socioprofessionnelles de l'Insee.

Note de lecture : Les « agriculteurs exploitants » représentent 1 % des victimes de violences au sein du ménage commises par une personne vivant avec elles au moment des faits.

(1) Les personnes sans activité professionnelle sont soit des chômeurs n'ayant jamais travaillé, soit des inactifs divers (autres que retraités).

(2) À l'exception des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, pour lesquels la répartition femme-homme des victimes est moins marquée.

sonnes sans activité professionnelle» (77 % de femmes). Les femmes sont notamment surreprésentées parmi les victimes de violences sexuelles toutes catégories socioprofessionnelles confondues (88 %).

Contrairement au sexe des victimes, l'âge diffère selon la catégorie socioprofessionnelle. Les victimes « agriculteurs exploitants » ont principalement entre 40 et 49 ans (58 %). Plus des deux tiers des victimes « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » et des « cadres et professions intellectuelles supérieures » ont entre 30-39 ans et 40-49 ans (69 %). Les victimes regroupées dans les catégories des « ouvriers », « professions intermédiaires » et « employés » sont plus jeunes, entre 18-29 ans et 30-39 ans (respectivement 68 %, 65 % et 62 %). Près des trois quarts des victimes « sans activité professionnelle » ont entre 18 et 29 ans (71 %). Rappelons que cette dernière catégorie inclue les étudiants.

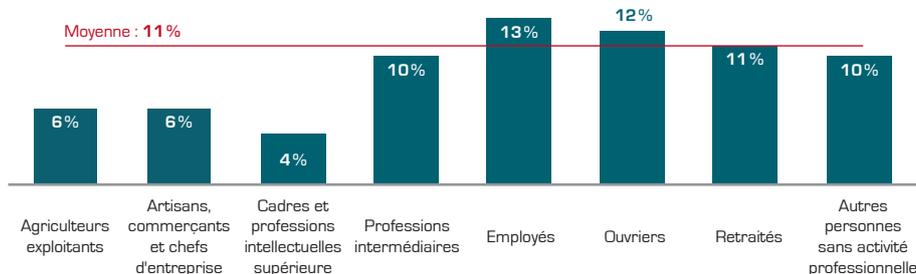
Des conjoints ou ex-conjoints auteurs des violences

À l'exception des victimes « sans activité professionnelle », les conjoints ou ex-conjoints³ représentent la moitié, voire les deux tiers des auteurs des violences commises par une personne vivant avec la victime au moment des faits. Parmi les « cadres et professions intellectuelles supérieures », 68 % des victimes déclarent que l'auteur des violences est le conjoint. Concernant les « autres personnes sans activité professionnelle », plus des trois cinquièmes des victimes déclarent que l'auteur était un autre membre de la famille. Cela pourrait notamment s'expliquer par le fait que ces victimes soient plus jeunes (pour rappel 71 % ont entre 18 et 29 ans) et auraient plus tendance à vivre avec d'autres membres de leur famille.

Les cadres déposent moins plainte que les autres catégories socioprofessionnelles

Selon les catégories socioprofessionnelles, les victimes ne vont pas déposer plainte dans les mêmes proportions auprès de la police ou de la gendarmerie nationales. En moyenne, 11 % des victimes ont déclaré avoir déposé plainte auprès de ces autorités. Les victimes des catégories socioprofessionnelles des « employés » et des « ouvriers » sont celles qui se sont le plus déplacées à la police et à la gendarmerie pour dénoncer les faits subis (respectivement 13 % et 12 %) [2]. À l'inverse, les victimes « agriculteurs exploitants », « artisans, commerçants et chefs d'entreprises » ainsi que les « cadres et professions intellectuelles supérieures » sont les catégories socioprofessionnelles qui déposent le moins plainte (respectivement 6 %, 6 % et 4 %). De nombreuses études ont montré l'influence négative du niveau de revenu ou d'éducation sur les victimes de manière à ce que plus le niveau est élevé moins les victimes ont tendance à reporter les faits aux autorités⁴.

2 Part des victimes ayant déclaré avoir déposé plainte selon la catégorie socioprofessionnelle



Source: Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2019.

Champ: Personnes de 18-76 ans s'étant déclarées victimes de violences par une personne vivant avec elles au moment des faits au cours des deux années précédant l'enquête, résidant en France métropolitaine.

Note: Moins de 1 % des victimes sont concernées par une autre situation d'activité que les huit catégories socioprofessionnelles de l'Insee.

Note de lecture: Parmi les « agriculteurs exploitants » victimes de violences par une personne vivant avec elles au moment des faits, 6 % ont déclaré avoir déposé plainte. Ces derniers ont moins tendance à déposer plainte que la moyenne des victimes (11 %).

(3) La notion de conjoint est utilisée au sens large: mari ou femme, concubin, compagnon, petit ami. Les ex-conjoints au moment de l'enquête pouvaient être les conjoints au moment des faits. Par ailleurs, cette notion est à lire sans distinction de sexe, pouvant être tout aussi bien un homme qu'une femme.

(4) Vanier C., Langlade A. (2018). « Comprendre le dépôt de plainte des victimes de viol: analyse à partir de facteurs individuels et circonstanciels », *Déviante et société*, n°42(3).

SOURCE ET DÉFINITION

Enquête CVS

Depuis 2007, les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » sont menées par l'Insee, l'ONDRP et, depuis 2014, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). L'étude porte sur les personnes de 18 à 76 ans qui se sont déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part d'une personne vivant avec elles au moment des faits. La création de cet indicateur est l'agrégat de plusieurs victimations à savoir les violences physiques et/ou sexuelles subies par une personne qui ne vivait plus avec l'enquêté et celles sur les violences physiques et/ou sexuelles subies par une personne vivant toujours avec l'enquêté lors de la passation du questionnaire.

Catégories socioprofessionnelles

Dans ce Flash, les professions et catégories socioprofessionnelles sont celles établies par l'Insee qui servent à la codification du recensement et des enquêtes réalisés auprès des ménages. Elles comportent 4 niveaux emboîtés, nous avons choisi pour cette étude le niveau le plus agrégé. Ce dernier est décomposé en 8 postes:

- Agriculteurs exploitants;
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise;
- Cadres et professions intellectuelles supérieures;
- Professions intermédiaires;
- Employés;
- Ouvriers;
- Retraités;
- Autres personnes sans activité professionnelle.

Pour plus d'informations sur ces catégories socioprofessionnelles, consulter le [site de l'Insee](https://www.insee.fr).



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
Tél: +33(0)1 76 64 89 70 - Contact: ondrp@inhesj.fr

Directrice de la publication: Valérie MALDONADO
Rédacteur en chef: Christophe SOULLEZ